



## REPUBLIQUE FRANCAISE PROCES-VERBAL SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 10 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Etaient présents :** M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1er adjoint, M. GUILLEMOT, 3ème adjoint, Mme LE LIEVRE, 4ème adjointe, M. LE BRUN, 5ème adjoint, Mmes LE SAUTER – LE BEL, GRU, BROOK, OGER, HAVART, LHOPITALIER, MM. BROGARD, POUESSEL, KERVICHE, OUTIN, Mme TREGOUET, MM. DANY, HAVART, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Mme BLANCO-HERCELIN qui donne pouvoir à M. GICQUELLO  
**Secrétaire de séance :** Mme Leilève est nommée secrétaire de séance

Date de convocation :

6 septembre 2019

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 18

procurations : 1

votants : 19

### 2019\_09\_10\_01 : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux

M. le Maire expose :

La Commune emploie aux services techniques un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et un agent en CDD.

Il s'agit de Paco Garin et d'Axel Denece. Leurs contrats se terminent l'un au 20 septembre 2019 et l'autre au 7 octobre 2019.

Paco et Axel avaient fait leur apprentissage dans nos services techniques et donnent entière satisfaction dans leur travail.

Je vous propose donc de permettre leur intégration dans nos services en créant deux postes d'adjoints technique territorial et en supprimant le poste de CAE existant.

Echanges sur la délibération 2019\_09\_10\_01 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la création de deux postes d'adjoints technique territorial et la suppression d'un poste en CAE

### 2019\_09\_10\_02 : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ere classe

M. le Maire expose :

Vous le savez, Magali Colineaux a pris la décision de rejoindre une autre collectivité pour la suite de sa carrière. Nous avons donc procédé à un recrutement en vue de la remplacer à la tête du Pass'Temps.

Il s'agit de Madame Leïvine Olivier-Jégat, qui prendra ses fonctions à la fin du mois. Leïvine possède le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ere classe. Certains d'entre vous l'on peut-être déjà croisé, elle a déjà fait quelques visites à l'équipe et aux bénévoles du Pass'Temps.

Aussi, afin de l'intégrer dans nos effectifs, il est nécessaire de créer un poste correspondant à son grade.

Echanges sur la délibération 2019\_09\_10\_02 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ere classe

Après la délibération :

Mme Tregouët : *pouvons-nous savoir quelle est la nature des contrats ?*

M. le Maire : *ces trois personnes entreraient en tant que stagiaire dans la Fonction publique territoriale, ce qui équivaut en droit privé à des CDI.*

### 2019\_09\_10\_03 : Modification des statuts de Morbihan Energie

M. le Maire expose :

Le Comité syndical de Morbihan Energie a approuvé une modification statutaire le 17 juin 2019 afin de permettre aux intercommunalités d'y adhérer. Vous avez eu communication de la délibération du syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective, l'accord des membres du Syndicat est nécessaire.

Echanges sur la délibération 2019\_09\_10\_03 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité approuve la modification des statuts de Morbihan Energies conformément à la délibération du 17 juin 2019 prise par le syndicat

## 2019\_09\_10\_04 : Projet de convention entre la Ville et M. Jean-Pierre Leconte, architecte du Patrimoine

M. le Maire expose :

Je vous rappelle brièvement le contexte. La Commune a en 2015 souhaité faire évoluer en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) la Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui avait été instaurée en 2007.

Il s'agit dans les deux cas de dispositifs réglementaires en matière d'urbanisme et de protection du patrimoine. Mais vous êtes toutes et tous des lecteurs attentifs du journal municipal et vous avez lu tout ceci dans le numéro du mois de juillet !

Les travaux de mise en œuvre de l'AVAP se poursuivent et notre dernière Commission de juin a arrêté le nouveau zonage. Nous sommes sur la bonne voie !

Nous devons dès maintenant faciliter la bonne compréhension et la bonne application des règles existantes et de celles qui seront mises en œuvre avec la future AVAP.

La Ville de Malestroit est riche de son patrimoine architectural et nous avons une responsabilité collective dans sa protection.

Mais la réglementation est parfois complexe et les travaux en zones protégées et contrôlés par l'Architecte des bâtiments de France sont parfois difficiles à mener pour les particuliers et les entreprises.

Voilà pourquoi la Ville propose de s'adjointer les services d'un architecte-conseil. Il s'agit de M. Jean-Pierre Leconte qui travaille déjà avec la Ville sur l'AVAP. Il connaît donc très bien la Ville et la réglementation qui s'y appliquera.

M. Leconte pourra donc recevoir les particuliers ou leurs maîtres d'œuvre qui auront un projet avant que celui-ci ne soit formellement déposé au service urbanisme.

Il pourra conseiller sur les travaux à réaliser et sur les informations à fournir à l'ABF afin que les dossiers soient traités le plus efficacement possible et que les habitants de Malestroit soient le mieux informés pour leur projet.

Vous avez eu connaissance du projet de convention avec votre convocation.

### Echanges sur la délibération 2019\_09\_10\_04 :

B. DANY : Il existe le CAUE qui peut déjà intervenir sur ces questions. Y'aura-t-il une articulation entre les deux ?

M. LE MAIRE : il s'agira ici d'une aide spécifique liée à l'AVAP de Malestroit. D'ailleurs nous sommes fidèles au CAUE nous avons réglé notre cofinancement cette année, en lieu et place de la Communauté de communes. Dans notre cas, il s'agit d'une thématique spécifique au patrimoine que connaît très bien M. Leconte.

P-G HAVART : lorsqu'en 2007 la ZPPAUP a été approuvée, il y avait l'ABF et la DIREN et un architecte-conseil. J'ai vu que les ABF étaient plus sévères dans l'application que ne l'était leur supérieur, avec par exemple le double-vitrage. Et il y a toujours des conflits. J'espère que M. Leconte tiendra compte de ceci. Déjà en 2007 certains voulaient rénover mais le coût était dissuasif.

M. LE MAIRE : tu as raison. C'est pour ça que nous prenons un Architecte-Conseil pour favoriser en amont du dossier la compréhension des règles et le choix de matériaux plus abordables. Tout le monde y gagne, plutôt que de voir des travaux sans autorisations ou pas de travaux du tout. Nous en avons d'ailleurs parlé en CLAVAP avec les services de l'Etat et l'ABF afin d'embellir Malestroit et de permettre aux malestroyens de réaliser des économies.

V. POUESSEL : il y a les bâtiments classés et ceux inscrits. Parmi les gens qui interviennent, il y a les Architectes en Chef des Monuments historiques. Le rôle des ABF dans cette zone bien

définie sera de conserver une harmonie. Cela passe par des compromis et M. Leconte saura présenter des choix de matériaux avec le pendant en termes de prix.

M. LE MAIRE : M. Leconte a une très grande expérience sur Vannes et Nantes et pourra aider les malestroyens dans leur projet.

Y. LE BRUN : M. Leconte a un profil plus ouvert sur ces questions.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité approuve le projet de Convention entre la Ville et M. Jean-Pierre Leconte, architecte du Patrimoine

### Questions diverses

B. DANY : nous avons délibéré sur l'appel à projet Centre-bourgs en mars dernier. Nous avons vu dans la presse que Floërmel et Mauron ont été retenus. Qu'en est-il de Malestroit ?

M. LE MAIRE : Malestroit n'a pas été retenu. Sans doute que le jury a considéré que la bonne dynamique commerciale faisait que Malestroit n'était pas prioritaire.

B. DANY : c'est un peu dommage pour Malestroit. Nous avons regardé le train passé en 2018 et nous avons délibéré en retard en 2019 pour cet appel à projet.

M. LE MAIRE : au vu de notre dynamique commerciale, un interlocuteur de l'Etat travaillant dans le Morbihan m'a confirmé que Malestroit, considérant sa taille et sa population, devait figurer dans les villes les plus dynamiques au niveau national.

C. GUILLEMOT : quand il s'agit de redynamiser le commerce, on voit que Malestroit vient de changer de catégorie et que l'on est peut-être plus dans les villes qui ont besoin d'aide. Certaines communes rattachent des murs et emploient elles-mêmes le commerçant.

B. DANY : je ne partage pas cette analyse, d'autant plus avec le dossier qui a été monté en catimini. Le dossier manquait de précision : il n'y avait pas de projet précis. La région demandait de cibler des espaces publics, de cibler des bâtiments.

M. le Maire : Je relève deux points : ton expression « en catimini » et la qualité du dossier. Celui-ci était bien rempli, avec plusieurs études à l'intérieur. Le dossier était très bien monté et la Préfecture du Morbihan nous confirme que le dossier était très bon et a passé le 1<sup>er</sup> tour départemental. Maintenant le jury régional a fait son travail, comme nous avons fait le nôtre.

C. GUILLEMOT : en matière de revitalisation, nous sommes sortis du scope. Nous sommes clairement plus dans la catégorie des villes qui ont besoin de ce type d'aide.

B. DANY : il y a des bâtiments, notamment à l'entrée de Malestroit. Si on n'investit pas cela sera compliqué pour la suite et pour leur préservation. Je pense aussi à la Rue Ste-Anne.

M. LE MAIRE : cela est du ressort du domaine privé. Il y a des promoteurs qui envisagent d'investir à Malestroit. Nous n'avons pas nous ingérer dans le domaine privé. Nous sommes des facilitateurs du développement économique.

C. GUILLEMOT : c'est un bon exemple la rue Ste-Anne. Voilà bien une rue qui se dynamise. Le nombre d'installation est historique, nous l'avons vu lors de la présentation de la marque Made in Malestroit.

Y. LE BRUN : bien sûr nous pouvons toujours faire mieux. Mais la revitalisation de Malestroit permet à des investisseurs privés de s'intéresser à la Ville.

P-G HAVART : cette intervention était judiciaire.

B. DANY : il y avait des financements et c'est dommage que Malestroit n'ait pas pu en profiter.

V. POUESSEL : oui mais il y avait aussi des contreparties financières à ces subventions.

M. LE MAIRE : si l'on n'avait pas déposé de dossier, on nous l'aurait reproché. Là on a déposé, nous n'avons pas de remarques ; je n'allais pas appeler le jury pour se plaindre. Cela ne nous empêchera pas de poursuivre notre travail.

B. DANY : Carnac est lauréate, je ne sais pas si cette ville a plus de besoins que Malestroit.

V. POUESSEL : A Carnac dans le centre historique, il y a un nombre de commerces important de fermés

C. GUILLEMOT : au vu des besoins dans le Centre-Bretagne, on trouve normal qu'une Ville comme Malestroit ne soit pas retenue, mais si l'on ne l'a pas souhaité. Nous avons eu le même problème sur la santé.

JP LEMBELEMBE : sur la santé, c'est vrai que Malestroit était sorti du zonage rouge et donc nous avons dû nous battre au plus haut niveau pour obtenir les derniers financements pour l'arrivée des derniers médecins.

M. LE MAIRE : je remercie aussi les forces vives – nos artisans et nos commerçants – qui savent accueillir nos visiteurs et c'est important. Nous avons d'ailleurs des problèmes de pas de porte qui peuvent manquer.

M. TREGOUET : Nous nous connaissons le bilan de l'opération financière de la vente du camping en tenant compte des dépenses de sécurisation, aménagement du local kayak, etc. ?

M. LE MAIRE : le camping a été vendu 128 797,10 € et vous avez pu constater qu'il y a eu une très belle saison pour le camping et pour les commerçants. Je n'ai pas les chiffres précis puisque cela n'était pas au programme mais effectivement il y a eu la nouvelle route et les travaux dans les sanitaires du local des canoë-kayak. Mais nous vous présentons tous les chiffres à la Mairie, quand vous voulez.

B. DANY : avec un déplacement des réseaux en plus

M. LE MAIRE : Tous ces travaux ont été budgétés et des travaux ont été réalisés par nos services. Vous souhaitez savoir combien cela rapporte en net, je suppose que c'est votre question.

B. DANY : tout à fait, et elle intéresse les malestroyens.

M. LE MAIRE : et bien je m'adresse aux malestroyens puisque nous avons la chance d'être filmés. Chaque Malestroyen peut venir à la Mairie et je l'accueillerai, inutile de passer par d'autres car il faut faire attention à la communication et aux déformations qu'il peut y avoir, comme sur les chaînes d'information en continu. Vous le savez, je le dis et je le répète, la Ville ne nous appartient pas à nous élus autour de la table

PG HAVART : tu ne pourras pas répondre à tout le monde. Nous sommes dans l'opposition et nous posons les questions qui intéressent les malestroyens et les présenter à la population.

M. LE MAIRE : oui, et je le dis à Mme TREGOUET vous aurez les chiffres puisqu'ils étaient dans le budget. Les services calculeront exactement combien à rapporter le camping.

Mme TREGOUET : nous prenons bonne note M. le Maire et nous verrons donc tout cela au prochain Conseil. Mais nous ne pouvons laisser dire que nous déformons les propos quand nous nous adressons aux malestroyens.

M. LE MAIRE : C'est vous qui le prenez pour vous. Est-ce que j'ai dit que vous déformiez les propos ?

Mme TREGOUET : vous nous avez dit que la Ville a été dynamique cet été. Pouvons-nous avoir un aperçu de des effectifs scolaires ? Et par ailleurs, quel bilan faites-vous des feux alternatifs ?

M. LE MAIRE : en ce qui concerne les feux, les riverains sont satisfaits. Et le collège également, j'étais à une réunion avec l'établissement sur ce point. Il nous reste à travailler sur le stationnement des cars et un terrain proche du collège pourrait convenir. Il y a bien quelques petits réglages de temps en temps sur les feux mais nous avons une maintenance et il suffit d'alerter la Mairie.

Sur les effectifs scolaires, il sont en hausse à Malestroit. J'ai reçu la nouvelle directrice du lycée, leurs effectifs sont en hausse. Ils ont de nombreux projets et nous allons les aider, notamment par l'installation du chalet. Je reçois prochainement le directeur de St Julien et la nouvelle directrice du Collège Yves Coppens. Et je mentionne également le centre de formation professionnelle St-Michel où il y a beaucoup d'inscrits pour cette rentrée.

PG HAVART : nous sommes contre le compteur Linky ma compagne et moi. Puisque chez nous il est positionné à proximité des chambres. Je voudrais un débat sur ce sujet au prochain Conseil pour les nuisances ou les bienfaits du compteur. Nous supposons que cela est nuisible.

M. LE MAIRE : nous sommes tous concernés. Il faut bien savoir que le législateur a débattu sur ce sujet. Et une commune ne peut intervenir sur Linky. Je reçois des gens et ils doivent procéder de la même manière, par l'envoi de courrier à Enedis. Je crois qu'un particulier peut jusqu'à présent refuser quand le compteur est à l'intérieur du domicile. Et je ne vois pas l'intérêt d'un débat en Conseil, faute de spécialiste.

D. GRU : une réunion a eu lieu à Ploërmel sur le sujet.

JP LEMBELEMBE : on ne sait pas encore ce que ça va donner. Mais il y a 15 ans, personne n'avait de portable et aujourd'hui, même nos enfants en ont. Il faut un débat scientifique et non pas passionnel.

PG HAVART : oui mais comme on ne sait pas... On laisse le compteur être installé !

JP LEMBELEMBE : nous pensons que le Conseil n'est pas le lieu du débat.

M. LE MAIRE : nous pouvons organiser une soirée avec des spécialistes un soir à la salle Jehan. Nous annoncerons dans la presse la date.

M. TREGOUET : J'ai une question concernant le quotidien des malestroyens. Il y a des travaux et les malestroyens se demandent qu'elle en sera la durée, le financement etc.

M. LE MAIRE : Nous en avons parlé lors des réunions des quartiers concernés. Une autre tranche de travaux à débiter entre l'ancien Lidl et le calvaire.

PG HAVART : pour quel travaux d'eau potable n'ont pas été coordonnés avec ceux du VOSA ? Et la fibre, où est-elle ?

M. le Maire : la fibre, ils sont en train de la passer. Avec un retard de plus d'un an. Mais il n'y a pas de collaboration avec Eau du Morbihan et le VOSA.

JM OUITIN : oui chacun a sa partie et coordonner les travaux est difficile. D'autant que chacun a ses priorités. Au VOSA, notre priorité est la chasse aux eaux parasites qui nous impose de travailler sur des points précis.

M. le Maire : sur les routes, c'est le Conseil départemental qui intervient. Quand les entreprises peuvent travailler en feu alternatif, elles font pour faciliter la circulation. J'ajoute que les riverains me disaient que cela fait beaucoup moins de bruit. Et ça n'est pas terminé puisqu'il y aura d'autres travaux. Nous en informerons la population.

